

Une nouvelle inscription d'Yverdon-Les-Bains : Eb(u)rodunum

Autor(en): **Frei-Stobla, Regula / Luginbühl, Thierry**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch Archäologie Schweiz = Annuaire d'Archéologie Suisse =
Annuario d'Archeologia Svizzera = Annual review of Swiss
Archaeology**

Band (Jahr): **94 (2011)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REGULA FREI-STOLBA ET THIERRY LUGINBÜHL

UNE NOUVELLE INSCRIPTION D'YVERDON-LES-BAINS/ *EB(U)RODUNUM**

Keywords: *Epoque romaine, dédicace, déesse inconnue, Dea Drucoria, influences religieuses gauloises, formules juridiques romaines*

Résumé

En 2007, une plaque inscrite a été trouvée dans les fondations du castrum d'Yverdon-les-Bains. Cette belle inscription représente une dédicace à Dea Drucoria («la grande déesse de la tribu»), déesse de nom gaulois jusqu'à présent inconnue, réalisée par «ses fils de tribu» que l'on peut comprendre comme «ses adhérents» (*Demeceni eius*), un groupe de personnes de nom gaulois également sans attestation, qui se sont installés dans ce vicus (qui

Ebroduni consistent). Les auteurs discutent chaque notion du texte insolite et qui témoigne des influences gauloises et juridiques romaines en l'insérant dans le contexte épigraphique et archéologique d'Yverdon. Datant peut-être du 2^e siècle apr. J.-C., l'inscription offre, par sa mixité religieuse et culturelle, un bel exemple du paysage religieux de l'époque impériale.

Zusammenfassung

2007 wurde eine Inschriftentafel in den Grundmauern des Castrum von Yverdon-les-Bains gefunden. Der in schönen Buchstaben gehaltene Text enthält eine Weihung an eine bisher unbekannte Göttin Dea Drucoria («die grosse Göttin des Stammes»). Das Objekt wurde gestiftet von den *Demeceni eius*, «ihren Söhnen des Stammes», was so viel bedeutet wie «ihren Anhängern» (der Begriff ist ebenfalls neu); sie haben sich in Yverdon niedergelassen

(qui *Ebroduni* consistent). Die Autoren analysieren jeden Begriff dieses ungewöhnlichen Textes, der gallische und römisch-juristische Einflüsse aufweist, und setzen ihn in Bezug zu den Inschriften und den Bauten des vicus Yverdon. Die Inschrift ist vielleicht in das 2. Jh. zu datieren. Mit ihrer Mischung unterschiedlicher religiöser und kultureller Komponenten stellt sie ein schönes Beispiel für die Provinzialreligionen der römischen Kaiserzeit dar.

Riassunto

Murata nelle fondamenta del castrum di Yverdon-les-Bains nel 2007 è stata ritrovata una tavola epigrafica. La bella epigrafe reca una consacrazione a Dea Drucoria («la grande dea della tribù»), una divinità finora sconosciuta. La tavola è stata offerta dai *Demeceni eius* («suoi figli della tribù», equivalente a «suoi seguaci»), un gruppo di persone con un nome gallico finora sconosciuto, stabilitisi a Yverdon (qui *Ebroduni* consistent). Gli autori

analizzano ogni termine di questo inusuale testo che presenta influenze galliche e romano-giuridiche. Essi lo inseriscono nel contesto epigrafico e archeologico del vicus di Yverdon. L'epigrafe si data forse al II^o secolo d.C. Essa rappresenta un bel esempio delle varie componenti religiose e culturali delle religioni provinciali che esistevano durante l'impero romano.

Summary

In 2007 an inscription plaque was discovered within the foundation walls of the castrum at Yverdon-les-Bains. The beautiful lettering contained a dedication to Dea Drucoria («the great goddess of the tribe»), a goddess hitherto unknown. The artefact had been donated by the *Demeceni eius*, «her sons of the tribe», which basically means «her followers» (the terminology used was also new to the researchers, who had settled in Yverdon (qui *Ebro-*

duni consistent). The authors analyse each term used in this unusual text, which exhibits Gaulish and Roman legal influences, and put them into context with the inscriptions and buildings of the vicus Yverdon. The inscription may be dated to the 2nd century AD. Its combination of various religious and cultural components is a good example of the provincial religions in the Roman Imperial period.

* Publié avec l'aide du Fonds de publications du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne.

La nouvelle inscription d'Yverdon-les-Bains que nous présenterons ci-dessous a été trouvée au printemps 2007 dans le secteur du *castrum* d'Yverdon par l'entreprise Archéodunum S.A. lors d'une intervention préventive mandatée par l'Archéologie cantonale vaudoise¹. La pierre a été réutilisée pour les fondations du *castrum* de sorte que l'on ne peut qu'avancer des hypothèses sur son emplacement original².

Présentation de l'inscription

Support

L'inscription est gravée de très belles lettres sur une plaque en calcaire local (fig. 1); celle-ci est haute de 59 cm, large de 103 cm et épaisse de 15 cm. Le texte est entouré d'une moulure, le champ épigraphique à l'intérieur des moulures mesure 40 cm sur 69,5 cm. La première ligne de texte commence à 3 cm du bord supérieur, la quatrième et dernière ligne finit à 11 cm du bord inférieur. Les lettres, elles aussi très soignées, mesurent 5 cm (1^{re} ligne) respectivement 5 cm et 4,5 cm (2^e, 3^e et 4^e lignes); les interlignes sont de 2 cm chacune. L'*I longa* des 2^e, 3^e et 4^e lignes est de 6 cm; à noter les points de séparation en forme de triangle ainsi qu'une *hedera* et la riche moulure en ligne double. Sur ses deux côtés, la pierre est décorée d'une sorte d'anse dont seule celle de droite est conservée. Nous sommes en présence d'une forme particulière de *tabula ansata* puisque les anses ne sont pas liées aux moulures³; elles se détachent de la pierre à angle droit soigneusement taillé⁴. De surcroît, le «manche» (*ansa*) est orné d'une rosette simple à quatre pétales. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas trouvé de pierres à décoration similaire. Il faut préciser toutefois qu'une autre plaque provenant d'Yverdon, la dédicace à Mercure, Apollon et Minerve, est également décorée d'une *tabula ansata*⁵; mais la décoration reprend la forme habituelle et les rosettes y font défaut. Quant aux rosettes, gravées dans les queues d'aronde, nous n'en avons découvert qu'un seul exemple similaire sur un sarcophage du territoire d'Antibes⁶. Le dos de cette nouvelle pierre yverdonnoise n'est que sommairement bosselé.

Paléographie

L'écriture est tout à fait unique en son genre et se distingue des écritures utilisées pour d'autres inscriptions d'Yverdon ou même d'Avenches⁷.

En effet, la lettre *E* est partout écrite en deux hastes verticales à la manière de l'écriture «cursive». La graphie de la lettre *A* est également particulière puisque la barre, très finement marquée, monte de l'haste gauche à l'haste droite. La lettre *M* est sans exception gravée avec des hastes inclinées et non des hastes droites; de même, les autres lettres (*D*, *R*, *V*, *C*, *O*, *N*, *S*, *Q*, *B*, *T*) sont assez étroites et fines. Il faut s'interroger sur les particularités de cette écriture. Témoignent-elles d'une influence de l'écriture des textes gallo-grecs ou de l'écriture des textes gallo-latins?⁸ Il n'est

pas facile d'y répondre, car la paléographie des inscriptions latines sur pierre n'occupe pas le devant de la scène de la recherche actuelle; de ce fait, les manuels et les études préliminaires sur les particularités régionales ou provinciales font défaut⁹.

En dépit des ressemblances partielles, notamment à propos des *A* et *M* ainsi que de la lettre *E* gravée de deux hastes¹⁰, nous sommes très sceptiques face à l'idée que les textes gallo-grecs eussent influencé l'inscription d'Yverdon, considérant la transposition des lettres d'un alphabet dans l'autre comme presque impossible. En revanche, on peut admettre une influence des textes gallo-latins dans la mesure où la tradition de cet alphabet remontant à l'alphabet de la République tardive se serait maintenue plus longtemps, par exemple en ce qui concerne la graphie de la lettre *E*¹¹. Le problème s'avère encore plus délicat par le fait que l'on ne peut dater cette nouvelle inscription de manière précise; il faut se contenter de la fourchette entre le 1^{er} siècle et la fin du 2^e siècle, voire le début du 3^e siècle apr. J.-C. D'autre part, selon l'enquête menée par Emil Hübner en 1885, toutes les particularités mentionnées se rencontrent également dans des inscriptions latines du monde romain indifféremment du site géographique (*A* sans barre horizontale¹²; *M* aux hastes inclinées¹³; *E* à deux hastes¹⁴); la graphie spécifique de la lettre *E* semble notamment avoir représenté une variante graphique qui était utilisée aussi en dehors de l'écriture capitale carrée¹⁵. Notons finalement que l'*I* allongé (*I longa*) est soigneusement indiqué, mais avec des fautes¹⁶.

Aux lignes 2 et 3, on remarque des espaces vides dus à une fissure qui traverse la pierre de haut en bas, de l'angle droit vers l'angle gauche¹⁷, ce qui empêche toute gravure à cet endroit. C'est pourquoi le lapicide a esquivé la fissure par deux moyens différents dans les lignes 2 et 3: à la ligne 2, il a inséré d'une manière un peu maladroite une césure en séparant le mot *Demeceni* – ce qui a rendu difficile la compréhension du texte de l'inscription. À la ligne 3, il a couvert la fissure d'une feuille (*hedera*) et à la quatrième et dernière ligne, il a évité la fissure en plaçant le mot *consistunt* au milieu de la ligne. Les points de séparation ont été soigneusement notés aux lignes 1 et 3, ici en forme de *hedera*; cependant, à la ligne 2, le point a été oublié, car l'obligation faite au lapicide d'éviter la fissure l'a sans doute troublé. Finalement, on observe la tentative de mise en forme du texte qui est plus ou moins réussie: à la ligne 4, le mot *consistunt* occupe le milieu tandis qu'à la ligne 1, le mot *deae* est un peu décalé vers la droite.

Ajoutons que du point de vue de la graphie, la nouvelle inscription est certes unique, mais que le dossier épigraphique d'Yverdon comprend deux inscriptions qui se démarquent des autres par une écriture recherchée: la première est la dédicace adressée par le médecin C. *Sentius Diadumenus* à Mars Auguste¹⁸, dont la multitude de ligatures, de lettres renversées et de lettres taillées dans d'autres lettres est remarquable. La seconde est l'inscription gravée sur la base du monument honorifique dédié à *Iulia Festilla*¹⁹ qui, elle, se distingue par un grand nombre de lettres plus petites, gravées entre deux lettres plus grandes ou interca-



Fig. 1. Nouvelle inscription d'Yverdon-les-Bains, trouvée en 2007. Musée d'Yverdon et région@Archéodunum S.A.

lées dans des lettres plus grandes. On reconnaît dans les deux cas un raffinement évident, destiné à embellir l'inscription.

Le texte de cette nouvelle inscription a été soigneusement réalisé par un lapicide qui n'avait peut-être pas l'habitude de graver des textes. Il a adopté pour la dédicace une belle écriture assez particulière. La pierre employée était toutefois déjà endommagée par la fissure au moment de la gravure, ce qui a causé des problèmes de «mise en page». Les dédicants n'ont peut-être pas eu les moyens financiers de se procurer une autre pierre, à surface lisse.

Reste le problème de la datation qui demeure sans réponse; la pierre a été retrouvée sans contexte stratigraphique de sorte que l'on n'a aucun repère aidant à dater l'inscription. Le texte de l'inscription ne livre pas non plus d'éléments de datation sûre. La paléographie des inscriptions latines est, comme on le sait, un instrument délicat. C'est pourquoi nous nous contentons de dater cette inscription du Haut-Empire et, donc, entre le 1^{er} siècle et le début du 3^e siècle de notre ère²⁰.

Texte et traduction provisoire

Le texte se lit comme suit:

DEAE DRVCORIAE
DEMECE NIEIVS
QVI EBRODVNI
CONSISTVNT

Toutes les lettres sont bien lisibles et la lecture semble être facile de prime abord à l'exception de l'interprétation de la ligne 2, à cause de la césure qui n'est pas claire: *Demece* et *nieius* ou *Demeceni eius*. Nous lisons sans hésitation *Demeceni*, car même si le sens du mot *Demecenus* est pour le moment inconnu, le mot appartient au dossier épigraphique de la cité des Helvètes. On le trouve en effet également sur un autel votif de Soleure, où il apparaît sous la forme d'un cognomen²¹:

*Geni[o p]ublic(o) | in honorem | dom(us) diuin(ae) | aram cum
si|gn(o) Sueconi(us) | Demecenus | de suo posu[it] |
imp(eratore) d(omino) n(ostro) Anto[nino II] | et Sacerdot[e II]
| co(n)s(ulibus).*

Le *uicus* de *Salodurum* (Soleure), à 52 km d'Avenches, faisait partie de la *ciuitas Helvetiorum*. *Sueconius Demecenus* était sans doute d'origine helvète et a probablement accédé à la citoyenneté romaine en 212 apr. J.-C. ou peu avant l'édit de Caracalla, qui remonte à cette période.

Il portait les *duo nomina* car le prénom n'était plus en usage au début du 3^e siècle. Son gentilice *Sueconius* est formé à partir d'un nom gallo-romain inconnu²² et *Demecenus* est un cognomen à connotation gauloise également, dont la signification n'est pas connue non plus (voir *infra*). *Sueconius Demecenus* dédia un autel et une statue au Génie public²³ et data sa donation de 219 apr. J.-C. par la mention du deuxième consulat de l'empereur Elagabal *Imp(erator) Caesar M(arcus) Aurelius Antoninus Augustus* et de *Quintus Tineius Sacerdos*²⁴, dans un contexte dont les détails échappent au lecteur actuel²⁵.

Revenons à l'inscription d'Yverdon: nous lisons *Demeceni*; même si la signification du mot *Demeceni* reste inconnue, il s'agit sans doute d'un mot gaulois. La fonction que ce mot assume dans la phrase est évidente: *Demeceni* est un nominatif pluriel et il représente le sujet du verbe *consistunt*.

Afin de pouvoir procéder à une traduction linéaire et provisoire, nous évoquons rapidement les autres mots de la phrase: *eius* se rapporte évidemment à la déesse *Drucoria*; il est rare que l'on ajoute ce pronom, fait qui n'est donc probablement pas sans importance. Quant au verbe *consistere* fréquent dans le langage juridique, nous le comprenons provisoirement au sens de «s'arrêter, habiter, demeurer, s'établir»²⁶, *Ebroduni* ne peut être que le locatif d'*Eburodunum*, Yverdon, compte tenu de l'endroit où a été retrouvée la pierre.

Nous proposons donc la traduction provisoire qui sera ensuite commentée:

«À la déesse *Drucoria*, ses *Demeceni* qui sont établis à *Ebrodunum* (Yverdon).»

Commentaire

Le travail de l'épigraphiste ne peut s'arrêter là: les inscriptions latines sont à l'opposition de la majorité des inscriptions grecques, très laconiques; seule, la comparaison à d'autres inscriptions, la mise en série d'inscriptions similaires ainsi que l'étude de chaque mot peuvent contribuer à faire parler une inscription latine. Ainsi, l'étude de chaque mot et de chaque tournure sera proposée: le nom de la déesse *Drucoria*, l'expression *Demeceni eius*, la formule de signification juridique *qui ...consistunt...* Nous reviendrons ensuite au mot *Demeceni*, avant de nous pencher sur les attestations du toponyme d'*Eburodunum*/*Ebrudunum*. En guise de conclusion la nouvelle inscription sera comparée à d'autres inscriptions provenant du même site afin de l'insérer dans un contexte plus large.

Dea Drucoria: une nouvelle déesse gauloise à Yverdon

L'inscription, tout d'abord, révèle une divinité jusqu'alors inconnue: *Drucoria*. Bien que ce théonyme ne trouve pas de parallèle connu²⁷, le nom est indubitablement de langue gauloise (avec une terminaison latine), au vu de sa sonorité

et des radicaux qui le constituent. Ces derniers peuvent être décomposés de deux façons donnant un sens en langue gauloise: *Dru-coria* et *Druco-ria*.

Le premier radical de la forme *Dru-coria* est bien connu en gaulois. Préfixe intensif, que l'on peut traduire par «très» ou «grand», il est notamment attesté dans des composés comme *dru-uides*, «très-savants» (les druides) ou *dru-nemeton*, «grand sanctuaire»²⁸.

Le radical *corio-* «armée, troupe, peuple en armes, tribu, clan» est également bien connu dans la langue gauloise (v. irl. *cuire*, bret. *cor-*)²⁹. Présent dans plusieurs noms de peuples ou de tribus, comme les *Tricorii* («trois tribus»), les *Petrocorii* («quatre tribus», à l'origine du nom du Périgord) ou les *Coriosolites* («bonnes troupes»), ce radical est également attesté par de nombreux noms de personnes d'époque gallo-romaine (*Corius*, *Corio*, *Coriso*, *Coriaca*, *Corisilla...*). Il demeure par contre rare dans les noms de divinités, avec une seule occurrence répertoriée en Grande-Bretagne: *Mars Corotiacus* (divinité protectrice du peuple des *Trinouantes*)³⁰.

Peu probable pour des raisons linguistiques et sémantiques, la forme *Druco-ria* pourrait néanmoins être construite à partir du radical *druco-*, «mauvais» (v. irl. *droch*, bret. *drouk*)³¹, connu dans différents noms de personnes (*Drucco*, *Druca*, *Drucca*). Ce radical n'est pas attesté dans le domaine théonymique et il semble peu vraisemblable qu'une communauté gallo-romaine ait honoré une divinité sous une appellation aussi négative («la mauvaise»). Ceci constituerait une exception pour le domaine provincial occidental, mais également pour le monde antique, où les divinités inquiétantes étaient généralement conciliées avec des désignations positives.

Si la forme *Dru-coria* est bien la bonne, ce qui semble très probable, le nom pourrait avoir une signification proche de «celle de la grande tribu» ou «la grande de la tribu». Il n'est pas possible d'exclure une signification plus militaire («celle de la grande troupe», «la grande de l'armée»), mais le contexte (*uicus* civil du Haut-Empire) et les parallèles ethnonymiques (noms de *ciuitates* ou de *pagi*) rendent cette hypothèse moins crédible. La nature de l'inscription et sa dédicace par un groupe de personnes établies à Yverdon corroborent la signification du nom de cette divinité pour proposer qu'il s'agisse d'une déesse tutélaire d'un groupe de personnes ou d'une région, peut-être du *uicus* d'*Eburodunum*.

Demeceni eius

La déesse *Drucoria* est vénérée par les *Demeceni eius*. Comme indiqué précédemment, la lecture du mot (ou du nom?³²) de *Demeceni* est confirmée par la présence du cognomen *Demecenus* dans la même *ciuitas* des Helvètes. Concentrons-nous tout d'abord sur le pronom au génitif *eius*.

Le pronom *eius* attaché à la personne qui accomplit la dédicace exprime une relation étroite et personnelle entre la divinité et l'adhérent. Il est assez rare que l'on puisse lire

une telle relation sur des inscriptions latines qui se distinguent plutôt par la concision laconique de leur expression. Toutefois, quelques inscriptions latines énoncent la même idée en faisant emploi de *cultor* ou *cultores eius*. Les *cultores eius* établiraient la correspondance exacte avec *Demeceni eius*.

Le meilleur exemple de cette tournure se trouve sur un autel votif en marbre provenant de *Celeia* (Celje, Slovénie)³³; il semble être assez proche de la dédicace d'Yverdon.

Genio | Anigemio | cultores | eius | u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Le nom *Anigemius* est attesté une seule fois et semble être celui d'une divinité locale et indigène³⁴ associée au Génie (*Genius*)³⁵. Dans ce contexte, le *Genius Anigemius* paraît être le protecteur d'un groupe de personnes qui pourraient représenter un clan familial³⁶. Les dévots (*cultores*)³⁷ du *Genius Anigemius* «se sont acquittés de leur vœu volontiers et à bon droit» par l'érection d'un autel votif à leur propre divinité (*eius*). On peut énumérer d'autres exemples encore de *Celeia* (Celje), de Rome et de la Numidie³⁸; finalement, il faut également citer une bague en or, découverte au Titelberg (Luxembourg) qui porte le texte *D(eo) M(ercurio) cultor eius*³⁹; la taille de cette bague, trop grande pour une parure fonctionnelle, suggère qu'elle a été dédiée à cette divinité.

Ittai Gradel a mené une enquête sur le groupe des *cultores* lorsqu'il s'est intéressé aux différentes formes du culte impérial. L'auteur souligne que les *cultores* représentaient à l'origine des groupes privés vénérant le génie de leur maître et les *Lares*, puis à partir d'Auguste, l'empereur⁴⁰. Les résultats de la recherche de Gradel sont confirmés par les analyses de Jörg Rüpke et d'Hubert Cancik sur les expressions religieuses des groupes⁴¹ tels les adhérents du culte de Mithra et de Dionysos, mais aussi des groupes ayant acquis la forme juridique du collège. Un grand nombre d'inscriptions fait référence aux *cultores* des collèges qui ont vénéré une divinité, car il n'y avait pas d'association sans culte⁴²; les rapports entre la divinité et le groupe des adhérents étaient d'emblée très étroits.

Qui ... consistunt

La formule *qui ... consistunt* («qui se sont arrêtés, qui séjournent, qui se sont temporairement établis») est assez fréquente dans le langage épigraphique, le nom du lieu respectif y est intercalé. La relative peut aussi être remplacée par le participe équivalent *consistentes*. On connaît les *ciues Romani ... consistentes*, les citoyens romains qui se sont installés dans des cités pérégrines⁴³ ainsi que les marchands (*negotiatores, nautae*) séjournant tant dans les cités que dans les entourages des camps militaires⁴⁴. Les deux dédicaces des bateliers du lac Léman en sont témoins; il suffit d'en présenter une inscription:

*Numinibus Aug(ustorum) | nautae [lac]u Lemanno | qui Leuso[nn]ae consistunt | l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum)*⁴⁵.

La discussion sur la valeur juridique de *consistere* a été vive ces derniers temps: par opposition à l'interprétation traditionnelle, William Van Andringa d'une part et Johannes Heinrichs d'autre part insistent sur le fait qu'il ne faut pas confondre *consistere* et la notion d'être domicilié (*domicilium*) ou d'être *incola*⁴⁶. Au début du 3^e siècle, le juriste Ulpien fait une distinction nette entre les personnes domiciliées dans une cité et les marchands qui n'y étaient qu'installés, *consistentes*, pour une durée plus ou moins longue afin d'y faire du commerce⁴⁷. Selon Ulpien, le lieu dans lequel les marchands s'arrêtaient constitue le for (le siège du tribunal) où ils pouvaient se défendre ou être accusés; même s'ils n'y étaient pas domiciliés, ils étaient soumis à la juridiction locale lorsqu'un différend apparaissait et qu'ils étaient astreints à se défendre ou à plaider⁴⁸. Une réflexion sur la signification originaire du verbe *consistere* corrobore les résultats de l'enquête sur la valeur juridique de la tournure *qui ... consistunt* respectivement du participe *consistentes*⁴⁹ que l'on pourrait traduire par «s'arrêter ... pour une période plus ou moins longue»⁵⁰. Le séjour plus ou moins long pouvait déboucher plus tard sur l'acquisition du *domicilium* de la cité concernée⁵¹. Il va de soi que le langage courant représenté par les inscriptions n'était pas aussi strict que le langage juridique; ainsi, il y avait sûrement un certain flou quant à la valeur juridique du terme⁵².

Or, les *Demeceni* ne sont pas des commerçants. Ils semblent avoir été des dévots de la déesse *Drucoria*, en étroit rapport avec la divinité (*Demeceni eius*). Formaient-ils un groupe religieux dont les membres séjournaient plus ou moins longuement à Yverdon-les-Bains? Ou un groupe d'adhérents de la déesse qui s'est installé à Yverdon-les-Bains tandis qu'il y avait d'autres groupes de dévots installés ailleurs?⁵³ Le cas échéant, ils n'auraient pas constitué une exception; on pourrait les rapprocher des *cultores Iouis Heliopolitani* de Beyrouth séjournant à Pouzzoles, même si les deux situations ne sont pas entièrement identiques⁵⁴.

Demeceni: les «fils de la tribu»

Nous considérons donc les *Demeceni* comme un groupe de dévots de la déesse *Drucoria*. Ce groupe avait son siège à Yverdon, sans doute proche du temple de la déesse. Il n'est pas dit que tous les *Demeceni* habitaient le lieu; la formule *qui ... consistunt* permettrait également d'imaginer quelques pèlerins venant des Trois Gaules qui s'intégraient aux autres *Demeceni*. De plus, on peut supposer des groupes de *Demeceni* de la déesse installés ailleurs qu'à Yverdon.

Arrivé à ce point, il est temps de s'interroger sur la signification du mot inconnu *Demecenus/Demeceni*. Nous devons son analyse linguistique à Rudolf Wachter⁵⁵ qui décompose le mot *Demecenus* en deux radicaux, *Dem-* et *-cenus*. Selon l'auteur, le radical *dem-* est bien connu par le mot grec *dāmos* («peuple»)⁵⁶ et qui signifie en irlandais ancien «le groupe des vassaux»⁵⁷, même si la voyelle *-e-* au lieu de *-ā-* pose des problèmes. On pourrait donc traduire «tribu». Le second radical est, toujours selon Wachter, *-cenus* que le chercheur rapproche du radical **genh₁-* («pro-

créer)⁵⁸; attesté en gaulois dans *-gnos*, le suffixe patronymique signifiant «fils de»⁵⁹. Pour la notation d'une voyelle, il renvoie à l'hésitation entre *Eburodunum* et *Ebrodunum*, par exemple. L'auteur se heurte légèrement à la graphie *-cenus* au lieu de *-genus* dans les deux attestations, mais nous pouvons ajouter que C au lieu de G est assez fréquent même dans les inscriptions du Haut-Empire⁶⁰. Selon son hypothèse, on peut donner aux *Demeceni* le sens de «les fils de la tribu» ou «les membres de la tribu». Nous nous demandons même s'il ne faudrait pas écrire *demeceni*⁶¹, le comprenant comme mot entré dans le langage de la région. Cette interprétation linguistique est en parfaite adéquation avec le résultat de l'enquête que nous avons menée plus haut sur la valeur d'*eius*; de plus, elle est aussi conforme à l'analyse linguistique du nom de la déesse *Drucoria* («la grande de la tribu») présentée plus haut⁶².

Ebroduni

Ebroduni est le locatif du toponyme *Ebrodunum* désignant Yverdon-les-Bains. Cette occurrence s'ajoute aux sept attestations déjà connues de ce toponyme gaulois⁶³.

Le nom de lieu *Eb(u)rodunum* se rattache au vaste groupe des toponymes en *-dunum* («éminence», puis «établissement fortifié»)⁶⁴, indiquant un *oppidum* dont la réalité archéologique a été mise en évidence par la découverte de plusieurs aménagements défensifs du second âge du Fer, dont un *mur* à poutres verticales datés par dendrochronologie de 81 av. J.-C.⁶⁵ *Ebro-* ou *Eburodunum* pourrait être traduit par «la fortification d'Ebuos»⁶⁶, *Ebuos* étant alors un nom personnel, la «forteresse de l'if»⁶⁷ ou celle du «sanglier»⁶⁸. Il n'est pas réellement possible de trancher entre ces différentes hypothèses, mais la découverte dans la région yverdonnoise de monnaies indigènes des années 50-30 av. J.-C. présentant un sanglier sur leur revers pourrait inviter à favoriser la dernière.

Le toponyme *Ebro-* ou *Eburodunum* est attesté à deux endroits déterminés, à Yverdon-les-Bains et à Embrun, capitale des *Caturiges* située dans la province des Alpes Maritimes (Hautes-Alpes, F). Quant à la troisième attestation mentionnée dans la *Notice des Dignités*⁶⁹ et que certains auteurs distinguent d'Yverdon-les-Bains en l'identifiant à Yvoire au bord du lac Léman (Haute-Savoie, F), nous suivons l'interprétation de Denis van Berchem, reprise par Justin Favrod et par Reinhold Kaiser⁷⁰; nous pensons en effet que le préfet des nautoniers à *Ebruduni* en *Sapaudia* était stationné à Yverdon-les-Bains et pas à Yvoire.

Dans les inscriptions, le toponyme est transmis jusqu'à présent sous forme d'adjectif. On y lit deux fois la mention de *uikani Eburod(unenses)*: la première attestation se trouve sur le monument honorifique dédié à *Iulia Festilla*, fille du fameux *C. Iulius Camillus*, grande dame de la famille helvète noble et romanisée des *Camilli*⁷¹:

*Iuliae C(ai) Iuli Camil|li filiae Festillae | flaminicae primae Aug(ustae) uicinae | optima ob egregia | eius merita | uikani Eburodun(enses)*⁷².

Le deuxième document est gravé sur le monument honorifique d'un autre membre de la famille aristocratique des *Camilli* sans que l'on puisse définir le degré de parenté entre les deux personnages⁷³:

*C(aio) Flauio Camill[o] | Iluir(o) col(oniae) Hel(uetiorum) flaminini | Augusti | quem ordo patronum | ciuitatis cooptauit ei(ue) | ob merita eius erga rem | publicam scholam et | statuas decreuit | uikani | Eburodunenses | amico et patrono*⁷⁴.

Nul doute que les deux monuments se trouvaient sur le «forum» du *uicus* d'Yverdon, les *Camilli* étant les patrons de l'agglomération.

Le troisième document est celui de l'inscription gravée sur le socle d'une statuette d'Apollon-Hélios; l'objet a été retrouvé en 1992 parmi d'autres objets précieux enfouis au 3^e siècle dans le quartier de Vaise à Lyon. La statuette du jeune dieu nu en argent doré est à dater de la première moitié de ce siècle⁷⁵. Le socle comporte deux moulures en saillie sur lesquelles se trouve une inscription en deux lignes:

*Num(ini) Aug(usti) rat(iarii) | Eburod(unenses) frat(res)*⁷⁶.

L'objet précieux ne représente pas seulement un nouveau témoignage du toponyme; il est encore plus important comme document historique. En effet, les bateliers d'Yverdon-les-Bains se désignent eux-mêmes frères⁷⁷ *-frat(res)*; ainsi soulignent-ils leur appartenance au même métier que les bateliers du Rhône et de la Saône. Ils étaient les confrères des fameux *nautae Ararici* et des *nautae Rhodanici*, parfois liés sous l'appellation *nautae Ararici et Rhodanici*⁷⁸. N'oublions pas que la grande corporation des nautes de la Saône et du Rhône est également attestée à Avenches puisque Q. Otacilius Pollinus fut son patron⁷⁹. Reste à savoir pourquoi la statuette précieuse a été incluse dans le trésor de Vaise, à Lyon. Nous supposons que les *ratarii Eburodunenses* consacrèrent leur don dans un établissement (*schola*?) des nautes, qui se trouvait au quartier des *canabae*⁸⁰, lieu de concentration des associations professionnelles⁸⁰ amplement documentées à Lyon. La statuette témoigne donc aussi des rapports commerciaux entre la cité des Helvètes et la capitale des Gaules.

L'inscription – témoin du paysage religieux de l'époque impériale

En conclusion, nous proposons de traduire l'inscription comme suit:

«À la déesse *Drucoria*, à la grande déesse de la tribu, ses *Demeceni* (ou *demeceni*), les fils de la tribu (ou plutôt: ses adhérents), qui se sont installés à Yverdon.»

Sans aucun doute, nous sommes en face d'une déesse à dénomination gauloise, vénérée par un groupe de personnes qui, désigné par un mot également gaulois, appartenait originellement au même clan ou à la même tribu. Tout ceci évoque un culte très ancien. Toutefois, il faut être prudent. L'inscription représente à merveille la mixité religieuse

et culturelle (l'expression est de Patrick Le Roux)⁸¹ qui est une des principales caractéristiques de la culture de l'Empire romain. Comme Wolfgang Spickermann et John Scheid l'ont démontré⁸², on peut partout suivre la mise en place de nouvelles religions régionales qui puisaient dans des sources très différentes, gauloises, romaines et autres. Retournons à notre document: il s'agit d'une inscription sur pierre, façonnée selon la tradition romaine. La plaque en calcaire local était sans doute encastrée dans un mur qui pouvait être un mur d'enclos, de portique ou de temple. Le fait que les dévots ont fait graver une inscription en pierre témoigne par ce geste de l'influence de la culture romaine provinciale: un culte qui avait certes les racines dans le passé, mais qui se présentait sous une forme romaine.

De surcroît, l'énoncé du texte de la dédicace dénote la même évolution, démontrant la culture mixte et originale d'une province de l'Empire romain: la déesse au nom gaulois (*Drucoria*) fut vénérée par un groupe de personnes également désigné par un mot d'origine gauloise (*D/demeceni*); ce groupe de personnes ne s'en définit pas moins, ensuite, par une formule latine conçue selon le droit romain (*Ebroduni consistentes*).

La pierre a été retrouvée en réemploi de sorte que l'on ne connaît pas son emplacement originel. Il faut évidemment supposer une construction massive qui aurait accueilli la pierre inscrite (un mur ou un temple, nous l'avons dit). Peut-on aller plus loin et essayer d'attribuer l'inscription à un édifice précis? La question est délicate et reste pour le moment insoluble. Deux sanctuaires ont été découverts à Yverdon, le sanctuaire de l'Ouest, situé dans la périphérie de l'agglomération, et le sanctuaire thermal au sud-est du *uicus*, à l'emplacement des bains thermaux actuels⁸³. Le sanctuaire situé à l'entrée occidentale de l'agglomération était, à son apogée, composé d'une chapelle, de deux *sacella* et d'alignements de fossés servant très probablement à des banquets; il a été abandonné dès la seconde moitié du 1^{er} siècle⁸⁴. Le sanctuaire thermal est mal connu, car les fouilles du 19^e siècle ont été insuffisamment documentées; ce lieu de culte a livré trois inscriptions votives dédiées à Apollon, au dieu seul ou à Apollon et à d'autres divinités⁸⁵. D'autres dédicaces ont été retrouvées à Yverdon en remploi, encastrées au mur de l'ancien cimetière⁸⁶. François Menna et Anne Schopfer supposent que la dédicace de *Togirix Metae f(i)lius* provenant du mur de l'ancien cimetière daterait du 1^{er} siècle et qu'elle appartenait peut-être au sanctuaire gallo-romain de l'Ouest. En ce qui concerne la datation haute de l'inscription, les auteurs mettent l'accent sur la nomenclature du dédicant qui trahit une descendance noble et indigène, tout en restant pérégrine⁸⁷. Il se peut donc que le sanctuaire populaire de l'Ouest fût décoré de pierres inscrites; si l'on suit ce raisonnement, la nouvelle inscription pourrait également provenir de ce lieu de culte

et dater du 1^{er} siècle. Il semble par contre peu probable que la *Dea Drucoria* ait été honorée dans le sanctuaire thermal, dont toutes les inscriptions sont dédiées en premier lieu à Apollon. Bien qu'elle ne puisse s'appuyer sur aucune donnée concrète, l'hypothèse qui nous paraît la plus probable est que cette inscription ne provient ni de l'un, ni de l'autre sanctuaire, mais d'un lieu de culte relativement monumental, encore inconnu aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que le centre du *uicus* d'*Eburodunum* était doté d'aménagements cultuels, comme celui de *Lousonna* par exemple, où se trouvaient un grand *fanum* et un *consaeptum* construit autour de trois chapelles dont proviennent une majorité de dédicaces lapidaires découvertes dans le *uicus* lémanique⁸⁸. Vraisemblablement situé dans le secteur du Cimetière d'Yverdon, le centre de cette agglomération pourrait être relativement bien conservé et livrera peut-être les vestiges des aménagements où était présentée notre inscription.

La dédicace à *Drucoria* n'est pas le seul document qui témoigne de fortes traditions gauloises sous une forme romaine. Ceci semble même avoir été une des spécificités du *uicus Eburodunum*, dont les habitants attestés par des inscriptions se distinguent de ceux d'autres lieux (Avenches, Lausanne-Vidy, Nyon) par une nomenclature largement empreinte d'arrière-fonds gaulois. Nous avons discuté du nom de *Togirix Metae f(i)lius*; s'y ajoute le nom d'*Aduentius Tocca* qui dédia l'autel votif à Apollon et à Mars⁸⁹. On peut mentionner également la plaque votive adressée à Mars Caturix et à Apollon par *C. Iul(ius) Belatullus* ainsi que l'autel votif dédié à la Victoire par *Ius(tius) Vatto*, les deux portant un surnom d'origine gauloise⁹⁰. Finalement, n'oublions pas le fragment de tronçon de colonne portant la dédicace *Vindedo*⁹¹. Selon l'interprétation de Wolfgang Spickermann que nous suivons volontiers, *Vindedus*, dieu inconnu et qui n'est attesté qu'en ce lieu, était un dieu des sources⁹² que l'auteur rapproche à *Vindonnus* ou *Apollo Vindonnus*, dieu guérisseur vénéré en Bourgogne⁹³.

En guise de conclusion, nous relèverons que l'inscription présentée ici est unique en son genre, car elle fait connaître une déesse jusqu'à présent inconnue et un groupe de personnes également sans attestation, mais qu'elle s'insère parfaitement dans le dossier épigraphique d'Yverdon-les-Bains.

Regula Frei-Stolba

Igelweid 3

5000 Aarau

Regula.FreiStolba@unil.ch

Thierry Luginbühl

Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité

de l'Université de Lausanne

1015 Lausanne

Thierry.Luginbuhl@unil.ch

Notes

- 1 Nous remercions vivement Denis Weidmann, archéologue cantonal, ainsi que François Menna, responsable du chantier de fouilles, de nous avoir confié cette inscription pour étude et publication. Cette dernière a été présentée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association pour l'archéologie romaine en Suisse (ARS) le 5 novembre 2007 à Frauenfeld et nous remercions vivement nos collègues pour leurs suggestions et leurs corrections. Des remerciements tous particuliers vont à Hans Lieb, Schaffhouse, avec qui nous avons pu discuter de plusieurs problèmes, à Rudolf Wachter, universités de Bâle et de Lausanne, qui nous a fourni l'analyse du mot Demecenus ainsi qu'à Rodolphe Kasser, Yverdon-les-Bains, qui s'est vivement intéressé à l'inscription en nous faisant de nombreuses suggestions. Nos remerciements vont enfin à Jacqueline Baeschlin-Régis et à Florence Bertholet pour les travaux de lecture.
- 2 Menna/Brunetti 2008, fig. 34. Thierry Luginbühl est l'auteur du chapitre sur la déesse *Drucoria*, Regula Frei-Stolba signe les autres chapitres, pour les deux derniers avec le concours de Thierry Luginbühl.
- 3 par contre la dédicace adressée à Cérès et l'*ex voto* adressé à Neptune; les deux inscriptions trouvées à Lousonna (Howald/Meyer 1940, 159 = N. L., 23 = Walser, *RIS*, 50; Howald/Meyer 1940, 160 = N. L., 27 = Walser, *RIS*, 53) présentent des *tabulae ansatae*.
- 4 Hans Lieb et moi-même avons vérifié sur place si les angles de l'anse droite étaient endommagés ou non.
- 5 *CIL*, XIII, 5055 = *ILS*, 4635 = Howald/Meyer 1940, 175 = Walser, *RIS*, 62: *Mercurio* | *Apollini* | *Minervae* | *Togirix Metiae (filius)* | *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*, «À Mercure, Apollon (et) Minerve, Togirix, fils de Metia, s'est acquitté de son vœu volontiers et à juste titre». Pour l'onomastique pérégrine, voir ci-dessous, note 87; Kasser 1975, 58 qui fait un survol sur les inscriptions d'Yverdon.
- 6 *ILN Antibes, Riez, Digne*, 127-130, no 94 (Saint-Cézaire-sur-Siagne). La rosette gravée sur la pierre d'Yverdon est plus modeste que celle d'Antibes.
- 7 pour l'étude de la paléographie des textes trouvés en Suisse, notamment des ligatures, Ewald 1974, 29-40, 41-46, même si les résultats de l'auteur sont d'une interprétation délicate, compte tenu du nombre restreint d'exemples.
- 8 Nous devons à Rodolphe Kasser, Yverdon-les-Bains, la suggestion de considérer non seulement les types d'écriture de l'épigraphie latine, mais aussi les écritures gallo-grecques et gallo-latines, attestées dans les Trois Gaules et qui sont antérieures à l'époque romaine; nous le remercions de ses suggestions.
- 9 Il n'existe, pour l'heure, que l'ouvrage monumental, mais vieilli de Hübner 1885, liii-lxvii. Pour une vue d'ensemble sur l'écriture capitale monumentale (ou l'écriture capitale carrée), Di Stefano Manzella 1987, 145-147, 304s.; Lassère 2005, 36-56.
- 10 *RIG*, I, 427-431 (tableau des lettres grecques); *RIG*, II, 1, 58s.; *RIG*, II, 2, 367-378 (tableaux d'écritures gravées sur pierre et sur *instrumentum domesticum*).
- 11 *RIG*, II, 1, 58 (les deux formes de la lettre E); 147-155, n° L 13 (= *CIL*, XIII, 2880), l'inscription provenant d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) date de la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C.; 184-194, n° L 16 = *CIL*, XIII, 3204), la table de bronze d'Veil-Évreux (Eure) daterait du 1^{er} s. av. J.-C., voir 184. L'écriture du second exemple semble apparentée à celle de la nouvelle inscription yverdonnoise. L'écriture capitale monumentale adoptée dans les deux cas est plus fine que celle de l'époque augustéenne.
- 12 Hübner 1885, lvi; toutefois, les exemples datent du 3^e siècle.
- 13 Hübner 1885, lxi-lxii.
- 14 Hübner 1885, lvi.
- 15 pour la terminologie: Lassère 2005, 36-52.
- 16 *longa: Demeceni, eius, Ebroduni, consistunt*. Les mots *Demeceni, eius, Ebroduni* sont correctement notés, mais *qui* manque, et *consistunt* est faux, car la voyelle est brève.
- 17 Ligne 2: espace de 10 cm, ligne 3: espace de 24 cm.
- 18 *CIL*, XIII, 5053 = Howald/Meyer 1940, 173 = Walser, *RIS*, 61: *Marti Aug(usto)* | *C(aius) Sentiui Diadu(menus) medicus* | *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.
- 19 voir ci-dessous le texte, chapitre *Ebroduni*.
- 20 Pour quelques considérations ultérieures, voir ci-dessous, chapitre L'inscription - témoin du paysage religieux de l'époque impériale.
- 21 *CIL*, XIII, 5171 = Howald/Meyer 1940, 247 = Walser, *RIS*, 131, texte et photo. «Au Génie public, en l'honneur de la maison divine, Sueconius Demecenus a élevé un autel avec une statue (du Génie) à ses frais sous le deuxième consulat de notre empereur et seigneur Antonin (Elagabal) et de Sacerdos» (219 apr. J.-C.).
- 22 Il faudrait supposer **Suecco*, non attesté. Pour *Sueconius*: Lőrincz, *OPEL*, IV, 98; Delamarre 2007, 173.
- 23 Il s'agit non seulement de la seule dédicace helvète, mais encore de la seule dédicace de Germanie supérieure au Génie public: Spickermann 2003, 544; pour la notion de *genius publicus*: Cenerini 1994.
- 24 pour le nom et la titulature d'Elagabal, parent des Sévères, voir Lassère 2005, 1016; *Quintus Tineius Sacerdos*; DNP, 12/1, 604. Les deux consuls assumèrent leur deuxième consulat.
- 25 Les dédicaces datées sont très rares. Fait surprenant, une seconde inscription de Soleure donne la même année et, peut-être, le même jour. Il s'agit de l'autel votif *CIL*, XIII, 5170 = *ILS*, 2411 = Howald/Meyer 1940, 247 = Walser, *RIS*, 130: *Deae Eponae M(arcus) A(u)relius Restio m(il)es* | *l(eg)ionis XXII Antonini(ani)anae P(rimigeniae) P(iae) F(idelis) immu(n)is co(n)s(ularis) curas a(l)ge(n)s uico Salod(ur)o* | *XIII Ka(l)endas S(eptem(bres) I(m)p(eratore)) d(omino) n(ostro) Antonino [Aug(usto)]* | *II et Sacerdo(ste) II co(n)s(ulibus)* | *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*. «À la déesse Epona, M. Aurelius Restio, soldat de la XXII^e légion Antoninienne, première pieuse et loyale, bénéficiaire du gouverneur, effectuant son service à Soleure (a érigé cet autel) le 20 août sous le consulat de notre Seigneur l'empereur Antonin et de Sacerdos, et il s'est acquitté de son vœu volontiers et à bon droit». Après avoir étudié la pierre avec l'aide de Hans Lieb, Schaffhouse, nous corrigeons la lecture adoptée par nos devanciers qui ont lu *Malgalpilius*. Le bénéficiaire consulaire était citoyen romain et portait par conséquent un nom romain à *tria nomina*: M. *A(u)relius Restio*. Pour les dédicaces datées: Spickermann 2003, 365-370, mais la date du 20 août n'entre pas dans le calendrier des fêtes impériales (Spickermann 2008, 290).
- 26 F. Gaffiot, Latin - Français. Paris 1934, s.u. «se mettre, se placer; s'arrêter, séjourner; se fixer, s'établir».
- 27 aucune occurrence ni comme théonyme (Jufer/Luginbühl 2001), ni comme nom de personne (Billy 1993; Lőrincz, *OPEL*, I², 2005).
- 28 notamment Delamarre 2001, 125s.; 2003, 148s.
- 29 Delamarre 2001, 104s.; Lambert 2003, 35; Delamarre 2003, 125.
- 30 *CIL*, VII, 93a = *RIB*, 213: *Deo Marti | Corotiaci | Simplicia | pro se u(otum) p(osuit) l(ibens) m(erito)* | *Glaucus | fecit*; voir Green 1992, 142; Jufer/Luginbühl 2001, 36, 100.
- 31 Delamarre 2001, 124s.; 2003, 148; cf. aussi le nom du potier *Drucaursu*, Metz, ou *Druceursu*, Xanten (*CIL*, XIII, 10010, 824; Hartley/Dickinson, 2008, 330 (date: 160-260)).
- 32 Nous ignorons aujourd'hui s'il faut écrire *Demeceni* (en tant que nom propre inconnu) ou *demeceni* (en tant que mot inconnu), note 61.
- 33 *CIL*, III, 5157 = *ILLPRON*, 1618; photo: www.ubi-erat-lupa.org, n° 4984. L'autel votif a été retrouvé en 1820 dans la cour d'une maison particulière, sans indication de provenance exacte; aujourd'hui au musée régional de Celje. Voir aussi Wedenig 1997, 116 n° C 7.
- 34 et de nom non expliqué, voir De Bernardo Stempel 2005, 22 avec la note 66.
- 35 Nous entendons par *genius* une force divine difficile à cerner (divinité protectrice de tout homme; divinité domestique romaine et en même temps personnification de la puissance d'un individu): DS, II, 2, 1896, 1488-1494, s.u. *genius*, J.A. Hild.
- 36 Šašel Kos 1999, 145s.; Gradel 2002, 215.
- 37 pour les attestations du mot *cultor* au sens de dévot: *ThesLingLat*, IV, 1906, 1319, 57-79.
- 38 Celeia: *CIL*, III, 5196 (Mercure Auguste); *ILJug*, I, 386 (*Ianus Gemini Augustus*); 387 (*Sedatus Augustus*). - Rome: *CIL*, VI, 494 = *ILS*, 4098: *magister col(legii) culto(res) eius; mater deum*. - Aquae Tiburtinae, Numidie: *CIL*, VIII, 18810 (Neptune: Carotte 2002, 342).
- 39 *CIL*, XIII, 4037 et Ternes 1965, n° 125 disent que l'anneau est en bronze. Ternes développe: *D(eo) M(it)h(rae)*, sans commentaire. Nous devons à Jean Krier, Luxembourg, la connaissance de cette bague qu'il a présentée lors du Colloque «Inscriptions mineures: nouveautés et réflexions», organisé par Ductus (Association internationale pour l'étude des inscriptions mineures) les 19 et 20 juin 2008, à l'Université de Lausanne.
- 40 Gradel 2002, 213-233 (inscription citée p. 215).
- 41 Cancik 2007, 31; Rüpke 2007, 1-7, 113-126.
- 42 *ILS*, 7316-7330; *ThesLingLat*, IV, 1310, 57-79; pour le caractère systématiquement religieux et professionnel des associations du monde romain: Scheid 2003, 67s.
- 43 Van Andringa 1998; 2003.
- 44 en dernier lieu Avram 2007.
- 45 Collart/van Berchem 1939, 127-131, n° 1 = Howald/Meyer 1940, 152; N. L., 30 = Walser, *RIS*, 52. «Aux génies des empereurs, les bateliers du lac Léman qui sont établis à Lausanne ont érigé ce monument sur un emplacement concédé par un décret des décurions» (traduction de Collart/van Berchem). La seconde inscription est un fragment: Collart/van Berchem 1939, 133s., n° 3 = Howald/Meyer 1940, 153 = N. L., 26 = Walser, *RIS*, 54: *Merc(urio) Aug(usto) s(acrum) n(autae) l(acu) L(emanno)* | *qui Leus(onnae) consistunt*. - Le monument honorifique dédié à *Q(uintus) Decius Alpinus* qui a été érigé à Genève par les nautes du lac Léman également ne contient pas le mot en question: Howald/Meyer 1940, 92 = Walser, *RIS*, 40 = *ILN Vienne*, 850: *Q(uinto) Decio Alpino* | *III uir(o)* | *naute lacus* | *Lemannii*.
- 46 Van Andringa 1998, 171s.; 2003, 53s.; Heinrichs 2006, 263s.
- 47 Digeste V, 1, 19, 2 (Ulpien): *at si quo constitit non dico iure domicilii sed tabernaculum, pergulam, horreum, armarium, officinam conduxit ibique distraxit, egit*. «Or, si (le marchand) s'installe quelque part, je ne dis pas selon le droit du domicile, mais s'il y a loué une boutique, une échoppe, un entrepôt, un bureau, et s'il y a vendu en détail et fait du commerce: c'est là qu'il est obligé de se défendre.»
- 48 Digeste, V, 1, 19, 1: *Si quis ... uel negotia uel argentariam uel quid aliud, unde obligatio moritur, certo loci administravit: etsi ibi domicilium non habuit, ibi se debet defendere et, si non defendat neque*

- ibi domicilium habeat, bona possideri patietur.* «Si quelqu'un fait du commerce à un certain endroit où s'il y effectue des opérations bancaires ou s'il exerce une autre activité, par laquelle il contracte une obligation, il est obligé de se défendre à cet endroit, même s'il n'y a pas son domicile; et s'il ne se défend pas (et s'il n'y a pas de domicile), force lui est d'accepter la saisie de ses biens.» Les deux textes sont cités par Van Andringa 1998, 172; 2003, 53.
- 49 Rudolf Wachter souligne l'aspect inchoatif du verbe (lettre du 27 août 2007), sans regard aux détails juridiques de la formule: «Zuerst aber eine Bemerkung zum Verbum: Das reduplizierte Präsens *sist-* sollte man inchoativ, also mit 'die sich niederlassen' wiedergeben. Es scheint sich also um etwas wie eine Neugründung eines Kults oder Heiligtums oder mindestens um einen Zuzug zu handeln.»
- 50 Une très grande partie des attestations épigraphiques concernent les navigateurs et les bateliers: Pavis d'Escurac 1988, 57 souligne la mobilité des marchands et des transporteurs. C'est pourquoi les *nautae lacus Lemanni* sont attestés à Lausanne, mais aussi à Genève: Collart/van Berchem 1939, 129.
- 51 E. Kornemann défendit la fusion des deux notions dans *RE* XIV, 1900, s.u. *consistere*, 922-926; en outre *DE*, II, 620-623, s.u. *consistentes*, E. De Ruggiero; en dernier lieu Licandro 2007, 143s. et note 224.
- 52 ainsi aussi Heinrichs 2006, 263 avec note 16.
- 53 Nous devons cette hypothèse à Hans Lieb avec qui nous avons pu discuter plusieurs fois l'expression de *Demeceni ... qui consistunt*.
- 54 *CIL*, IX, 1634, la dédicace est adressée à Trajan en 116 par les *cultores Iouis Heliopo|litani Berytenses qui | Puteolis consistunt*.
- 55 Nous remercions vivement notre collègue de son aide et des deux messages du 27 août et du 30 octobre 2007 qui nous ont été très utiles et que nous avons ensuite discutés ensemble.
- 56 Wachter écrit: «Es gibt zwei Wurzeln, die einigermaßen passen, die eine ist **demb₂* 'bauen' und 'bändigen', die nicht gut passt, die andere ist **deh₂* m., wozu griech. δᾱμος (δῆμος) 'Volk, Gemeinde' und altirisch *dām* f. 'Gefolgschaft' gehört.»
- 57 *GEW*, I, 380s.: δῆμος (en attique: δᾱμος). Irlandais ancien: *dām* («les vassaux», Gefolgschaft).
- 58 «Das ganze müsste ein Kompositum sein, und beim Hinterglied *-cenus* kommt einem sogleich die Wurzel **genh₂* 'zeugen' in den Sinn. Auch das geht freilich nicht ganz auf. Zwar gibt es gall. *-gnos* 'Sohn von, Abkömmling von', teilweise auch *-cnos* geschrieben, aber zur Zeit der vorliegenden Inschrift sollte ein Hinterglied mit dieser Wurzel schon mit *g*, nicht mit *c* geschrieben sein. Die Sache ist also nicht lupenrein, aber so würde das Kompositum etwa 'Tribus-Zugehörige' bedeuten, was immerhin einen guten Sinn ergäbe.»
- 59 aussi Delamarre 2003, 181.
- 60 C au lieu de G (aussi G au lieu de C): voir les exemples cités par Dessau, *ILS*, Index, 810.
- 61 Ainsi, *D/demecenus*, mot gaulois, puis gallo-romain, serait entré dans le vocabulaire de culte gallo-romain de l'époque impériale. Ensuite, il serait devenu plus banal encore ayant peu à peu acquis la signification de *cultor*. Ainsi, on pourrait comprendre le passage de *demecenus* («fils de la tribu», puis «adhérent») au cognomen *Demecenus* (voir plus haut, chapitre Paléographie). En effet, le mot *cultor* est également attesté comme cognomen: pour *Cultor*: Kajanto 1965, 361; Lórinčz, *OPEL*, II, 87: AE, 1952, 140: C. *Popilius Cultor* (Brescia) et AE, 1955, 83 (Orange); Schillinger-Häfele 1977, 6 (fragment de stèle funéraire, Trèves: --- | *Cultori filio de|functo*) | et *sibi et suis uiuus f(ecit)*.
- 62 voir ci-dessus, chapitre *Dea Drucoria*: une nouvelle déesse gauloise à Yverdon.
- 63 Sous la forme de l'adjectif *Eburodunenses*, il existe trois attestations épigraphiques (voir le texte de ce sous-chapitre); l'attestation littéraire des *Notice des Gaules* IX, 6, *castrum Ebrodurense*, est légèrement différente. On compte en plus deux attestations du nom *Eb(u)rodunum*, l'une est *Not. Dign.*, Oc. XLII, 13 p. 215 (voir note 69). L'autre est *Ebodoro*; le toponyme, situé sur la route d'Avenches à Pontarlier, se trouve dans la Table de Peutinger. La mention d'*Ebodoron* (Εβόδουρον) de Ptolémée II, 12, 3 est très discuté car les coordonnées ne sont pas correctes. C'est pourquoi Howald/Meyer (1940, 108 note 1) identifient ce lieu à *Ebrudunum Sapaudiae*, situé au sud-est du lac Léman, voir plus bas, notes 69.70; mais Stückelberger/Grasshoff (2006, 239 note 264) identifient *Ebodoron* à Yverdon-les-Bains considérant les coordonnées données par Ptolémée comme fautives.
- 64 Delamarre 2001, 130; 2003, 154s. (dunon).
- 65 notamment Menna/Brunetti 2008.
- 66 ainsi Holder 1896, 1398-1400.
- 67 Lambert 2003, 184s. L'auteur analyse les légendes monétaires telle *AMBILLI / EBVRO*. Pour l'ancienne interprétation: Stachelin 1948, 47; note 7.
- 68 Lambert 1994, 34; 2003, 34 (*contra* Delamarre 2001, 134; 2003, 159).
- 69 *Not. Dign.*, Oc. XLII, 13 p. 215: (sous le titre corrigé en *In prouincia [Gallia] Riparensi*): l. 15: *praefectus classis barbaricorum, Ebruduni Sapaudia*. Lieb, dans Lieb/Santschi 2007, 13 constate que la transmission manuscrite du titre est douteuse (*in prouincia galliani parensi*); l'auteur suit la conjecture de Mommsen en *in Gallia, in prouincia Viennensi*.
- 70 van Berchem 1982, 265-274, en part. 273s.; Favrod 1997, 106-108; Kaiser 2004, 40-46. Comme Denis van Berchem et Justin Favrod le soulignent, les *barcarii* n'étaient pas des soldats, mais ils assuraient le transport de troupes et de vivres pour l'armée. Yverdon-les-Bains était justement le grand *castrum*, la station importante de relais. *Contra* Lieb/Santschi 2007, 13 note 19.
- 71 *CIL*, XIII, 5064 = *ILS*, 7010 = Howald/Meyer 1940, 169 = Walser, *RIS*, 66.
- 72 «À Iulia Festilla, fille de Caius Iulius Camillus, première flaminique du culte impérial, à sa voisine excellente, pour ses mérites éminents, les habitants du bourg d'Yverdon». Nous traduisons - faute de mieux - *uicani* par 'habitants', même si nous sommes bien conscients que les *uicani* ne comprenaient pas tous les habitants du *uicus*: Tarpin 2002, 277s.
- 73 *CIL*, XIII, 5063 = *ILS*, 7009 = Howald/Meyer 1940, 168 = Walser, *RIS*, 65.
- 74 «À Caius Flavius Camillus, duumvir de la colonie des Helvètes, prêtre du culte impérial, que l'ordre a élu patron de la cité et auquel l'ordre a décrété une *schola* et des statues pour ses mérites éminents envers la communauté, les habitants du bourg d'Yverdon à l'ami et à leur patron.»
- 75 Aubin et al. 1999, 90-95 = AE 1999, 1065. Hans Lieb a présenté un exposé dédié à cette inscription à l'assemblée générale de l'ARS les 5 et 6 nov. 1999 à Yverdon-les-Bains. Voir plus amplement Baratte 2003 = AE 2003, 1176; Baratte 2003, 20.24.
- 76 «À la puissance divine de l'empereur, les bateliers d'Yverdon, les frères».
- 77 Il faut développer *frat(res)* comme Michel Christol a proposé. Il ne s'agit par contre pas des divinités Sol-Apollon et Luna-Diane (voir le commentaire à AE 1999, 1065 où les difficultés de cette interprétation ont été soulignées), mais des *ratarii* eux-mêmes: Baratte 2003, 26.28. en dernier lieu Christol/Fiches 1999, 152s.
- 78 *CIL*, XIII, 11480 = Howald/Meyer 1940, 212 = AE 1972, 352 = AE 1995, 1141 = Oelschig 2009, 251-254.
- 80 Christol/Fiches 1999, 153.
- 81 ainsi Le Roux 2004, 300-303.309-311; l'auteur évoque le concept de créolisation qui sert de substitution à la notion de romanisation. Voir aussi Le Roux 2006, 161-163, où l'auteur parle de métissage.
- 82 Spickermann 2003, 3; Scheid 2008, 14-15; Frei-Stolba 2009, 36.
- 83 Luginbühl 2008, 232s.; Cramatte 2008, 276.
- 84 La description est celle de Luginbühl 2008, 232; en part. Menna/Schopfer 2004; Cramatte 2008, 276; Meylan dans Reymond/Voirol Reymond 2006, 37.
- 85 pour les fouilles: Luginbühl 2008, 232s.; Reymond/Voirol Reymond 2006, 36. Les trois inscriptions sont: *CIL*, XIII, 11471 = *ILS*, 9300 = Howald/Meyer 1940, 170 = Walser, *RIS*, 67: *Apollini | Otacilia | Iul| ----- | CIL*, XIII, 11473 = Howald/Meyer 1940, 172 = Walser, *RIS*, 68: *Marti Caturigi | et Apollini | C(aius) Iul(ius) Belatullus | d(e) s(ua) d(ono) d(edit)*; *CIL*, XIII, 11472 = *ILS*, 9300a = Howald/Meyer 1940, 171 = Walser, *RIS*, 69: *Apollini et Mar|ti Aduentius | Tocca | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.
- 86 La dédicace de *Togirix Metiae filius*), voir la note suivante. Les deux autres inscriptions sont les deux grands blocs, cités ci-dessus, chap. *Ebroduni* avec les notes 71-74 ainsi que la dédicace adressée à Mercure Auguste, *CIL*, XIII, 5056 = Howald/Meyer 1940, 174 = Walser, *RIS*, 64.
- 87 voir le texte cité ci-dessus, note 5. L'onomastique est purement pégrine, composée du nom personnel et de la filiation: Lassère 2005, 167; Menna/Schopfer 2004, 310. Pour *Togirix*, nom gaulois attesté ici et chez les Séquanes: Delamarre 2007, 183 (l'auteur cite l'inscription en question et de plus des légendes monétaires séquanes *RIG*, IV, 229: Q. IVLIVS | TOGIRI; *RIG*, IV, 281; *RIG*, IV, 285.286: TOGIRIX). Le fait que *Togirix* n'a pas encore obtenu la citoyenneté romaine (par opposition à Q. *Iulius Togirix*: Delamarre 2007, 183) peut surprendre, car ce sont les nobles qui ont joui les premiers de ce privilège. Pour *Metia*: Delamarre 2007, 133 (unique attestation); Lórinčz, *OPEL*, III, 80; IV, 126 (*Togirix*).
- 88 Luginbühl 2008, 230-232.
- 89 *CIL*, XIII, 11472 = Howald/Meyer 1940, 171 = Walser, *RIS*, 69, voir le texte *supra*, note 85. *Aduentius Tocca* était probablement citoyen romain portant les *duo nomina*, mais les deux éléments de son nom trahissent l'origine gauloise: *Aduentius*, dérivé d'*Aduentus*, est un gentile patronymique et peut-être un nom d'assonance (Dondin-Payre/Raepsaet-Charlier 2001, v-vii), voir aussi Lórinčz, *OPEL*, I², 24 (*Aduentius* n'est attesté qu'à Yverdon-les-Bains). *Tocca* est attesté deux fois: ici et à Lausanne-Vidy (*CIL*, XIII, 5028, *Tocca* est le nom du père de C. *Iulius Rufus*, citoyen romain de première génération).
- 90 voir ci-dessus, note 85; *Belatullus* est bien attesté: Delamarre 2007, 39. - *CIL*, XIII, 5058 = Howald/Meyer 1940, 177 = Walser, *RIS*, 63: *Victoriae | Iust(ius) Vatto | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*. La lecture du gentile *Iust(ius)* est probable. *Vatto*, attesté aussi à Riaz-Tronche-Bélon dans une dédicace à Mars Caturix (*CIL*, XIII, 5035; Luginbühl 2006), est assez rare: Lórinčz, *OPEL*, IV, 149. - Il faut insérer dans ce dossier également *CIL*, XIII, 5057 = Howald/Meyer 1940, 176: *Sucello | Ipadco | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*. La pierre (un autel ?) est aujourd'hui perdue, la lecture *Ipadco* est incertaine.
- 91 *CIL*, XIII, 5059 = Howald/Meyer 1940, 178; la traduction *Vindedo* n'est pas correcte, le nom de la divinité est mis au datif: Delamarre 2007, 200. L'inscription n'a pas été insérée dans le recueil de Walser, *RIS*.
- 92 Spickermann 2003, 400; pour *Vindonnus*: Luginbühl/Jufer 2001, 72.
- 93 Essarois (cité des Lingons) dép. Côte-d'Or: *CIL*, XIII, 5644 = *ILS*, 4642 = *ILGB-Lingones*, 300: *Deo Apollini Vindonno Vrbici|us Flaccus u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*. Voir aussi *CIL*, XIII, 5646 = *ILGB-Lingones*, 301; *CIL*, XIII, 5645 = *ILS*, 4643 = *ILGB-Lingones*, 302.

Bibliographie

- Abbreviations**
 AE Année épigraphique
 DE E. De Ruggiero (ed.) Dizionario epigrafico di antichità romana. Roma 1895-.
 DS Ch. Daremberg/E. Saglio (éds.) Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Paris 1873-1929 (réimpr. Graz 1969).
 GEW H. Frisk, Griechisches etymologisches Wörterbuch. Heidelberg 1973.
 ILGB Inscriptiones Latinae Galliae Belgicae (ILGB). I, Y. Le Bohec, Inscriptions de la cité des Lingons. Paris 2003.
 ILN Antibes, Riez, Digne Inscriptions latines de Narbonnaise (I.L.N.). II, A. Chastagnol, Antibes, Riez, Digne. Paris 1992.
 ILN Vienne Inscriptions latines de Narbonnaise (I.L.N.). V,3, B. Rémy (dir.) Vienne. Paris 2005.
 Lőrincz, OPEL B. Lőrincz, Onomasticon provinciarum Europae Latinarum, vol. I-IV. Vienne 1999-2002.
 RE Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue Bearb. unter Mitwirk. zahlreicher Fachgenossen hrsg. von Georg Wissowa. Stuttgart 1893-1980.
 RIG M. Lejeune, Recueil des inscriptions gauloises (R.I.G.). II, 1, Textes gallo-étrusques. Textes gallo-latins sur pierre. 45^e supplément à Gallia. Paris 1988.
 Walser, RIS Gerold Walser, Römische Inschriften in der Schweiz. Bern 1979/80.
- Aubin, G./Baratte, F./Lascoux, J. P. et al. (1999) Le trésor de Vaise à Lyon (Rhône). Lyon.
 Avram, A. (2007) Les ciues Romani consistentes de Scythie mineure: état de la question. In: R. Compatangelo-Soussignan/C. G. Schwentzel, Étrangers dans la cité romaine. Actes du Colloque de Valenciennes (14-15 octobre 2005) «Habiter une autre patrie»: des *incolae* de la République aux peuples fédérés du Bas-Empire, 91-109. Rennes.
 Baratte, F. (2003) Une offrande des nautes d'Eburodunum/Yverdon. La statuette d'Hélios de Lyon-Vaise. *Helvetica Archaeologica* 34, 135, 20-29.
 Bily, P.-H. (1993) *Thesaurus Linguae Gallicae*. Hildesheim/Zürich/New York.
 Cancik, H. (2007) Haus, Schule, Gemeinde: Zur Organisation von «fremder Religion» in Rom (1.-3. Jh. n. Chr.). In: J. Rüpke (Hrsg.) *Gruppenreligionen im römischen Reich*, 31-48. Tübingen.
 Carotte, A. (2002) Neptune Africain. *Phoenix* 56, 330-347.
 Castella, D./Meylan Krause, M. F. (dir.; 2008) *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*. Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006. Antiqua 43. Basel.
 Cenerini, F. (1994) Sui culti pubblici del Genius. In: Y. le Bohec (éd.) *L'Afrique, la Gaule, la Religion à l'époque romaine*. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay, 523-528. Bruxelles.
 Christol, M./Fiches, J. L. (1999) Le Rhône: batellerie et commerce dans l'Antiquité. *Gallia* 56, 141-155.
 Collart, P./van Berchem, D. (1939) Les inscriptions de Vidy. *Revue historique Vaudoise* 47, 127-146.
 Cramatte, C. (2008) Recueil des sanctuaires romains de Suisse. In: Castella/Meylan Krause 2008, 265-278.
 de Bernardo Stempel, P. (2005) Die in Noricum belegten Gottheiten und die römisch-keltische Widmung aus Schloss Seggau. In: W. Spickermann/R. Wiegels (Hrsg.) *Keltische Götter im Römischen Reich*. Akten des 4. Internationalen Workshops «Fontes Epigraphici Religionis Celticae Antiquae» (F.E.R.C.A.N.) vom 4.-6.10.2002 an der Universität Osnabrück, 15-27. Mohndesec.
 Delamarre, X. (2003) *Dictionnaire de la langue gauloise*, 2^e éd., Paris 2003 (2001).
 — (2007) *Nomina Celtica Antiqua Selecta Inscriptionum* = Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique. Paris.
 Di Stefano Manzella, I. (1987) *Mestiere di epigrafista: guida alla schedatura del materiale epigrafico lapideo*. Roma.
 Dondin Payre, M./Raepsaet-Charlier, M. Th. (2001) *Noms, Identités culturelles et Romanisation sous le Haut-Empire*. Bruxelles.
 Ewald, J. (1974) Paläo- und epigraphische Untersuchungen an den römischen Steininschriften der Schweiz. *Antiqua* 3. Basel.
 Favrod, J. (1997) *Histoire politique du royaume burgonde (443-534)*. Lausanne.
 Frei-Stolba, R. (2009) Die neue Bauinschrift aus dem Tempelbezirk des Merkurtempels und zwei weitere Weihinschriften aus *Vindonissa*. *Jber GPV*, 35-41.
 Gradel, I. (2002) *Emperor worship and Roman religion*. Oxford.
 Green, M. (1992) *Dictionary of Celtic Myth and Legend*. London.
 Hartley, B.R./Dickinson, B.M. (2008) *Names on Terra Sigillata. An Index of makers' stamps and signatures on gallo-roman terra sigillata (Samian ware)*. London.
 Heinrichs, J. (2006) *Consistentes Bonna et canabis*. Zum nun erstmals bezeugten Namen des Bonner uicus und zur Rechtsform einer dortigen Dedikantengruppe. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 158, 259-270.
 Holder, A.Th. (1896) *Alt-celtischer Sprachschatz*. Leipzig (réédition anast. 1962).
 Howald, E./Meyer, E. (1940) *Die römische Schweiz*. Zürich.
 Hübner, A. (1885) *Exempla scripturae epigraphicae Latinae a Caesaris dictatoris morte ad aetatem Iustinianam*. Berlin.
 Jufer, N./Luginbühl, Th. (2001) *Répertoire des dieux gaulois*. Les noms des divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et la toponymie. Paris.
 Kaiser, R. (2004) *Die Burgunder*. Stuttgart.
 Kajanto, I. (1965) *The Latin Cognomina*. Helsinki.
 Kasser, R. (1975) Yverdon. Histoire d'un sol et d'un site avec la cité qu'ils ont fait naître. Yverdon.
 Lambert, P.-Y. (2003) La langue gauloise. Description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies, 2^e éd. augmentée. Paris 2003 (1994).
 Lassère, J.-M. (2005) *Manuel d'épigraphie romaine*. Paris.
 Le Roux, P. (2004) La romanisation en question. *Annales. Histoire Sciences sociales* 59, 284-311.
 — (2006) *Regarder vers Rome aujourd'hui*. MélEcoleFançRomeAthènes Antiquité 118, 159-166.
 Licandro, O. (2007) *Domicilium habere*. Persona et territorio nella disciplina del domicilio romano. Torino.
 Lieb, H./Santschi, C. (2007) L'organisation de la province. In: Ch. Bonnet/H. Lieb/C. Santschi, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*. XV, Province ecclésiastique de Besançon (Maxima Sequanorum), 11-16. Paris.
 Luginbühl, Th. (2002) *Théonymes celtiques d'Helvétie et des régions voisines*. In: Ch. M. Ternes, *Dieux des Celtes*. Etudes luxembourgeoises d'histoire et de science des religions, 264-284. Luxembourg.
 Luginbühl, Th. (2006) *Mars Caturix: numen et sanctuaire du Mars helvète*. In: V. Brouquier-Reddé/E. Bertrand/M. B. Chardenoux et al. (éds.) *Mars en Occident*. Actes du colloque international «Autour d'Allones (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident», Le Mans Université du Maine, 4-6 juin 2003, 63-72. Rennes.
 Luginbühl, Th. (2008) *Sanctuaires et divinités en Helvétie occidentale*. *Éléments de réflexion sur la typologie des lieux de culte gallo-romains*. In: Castella/Meylan Krause 2008, 229-245.
 Menna, F./Brunetti, C. (2008) Yverdon-les-Bains VD, Rue des Philosophes. *AAS* 91, 214s.
 Menna, F./Schopfer, A. (2004) *Un sanctuaire gallo-romain du début du Haut-Empire à l'entrée ouest du vicus d'Eburodunum/Yverdon VD*. *ASSPA* 87, 2004, 303-312.
 Oelschig, S. (2009) *Kaleidoskop der Epigraphik*. Katalog und Rekonstruktion der römischen Steininschriften von Avenches/Aventicum. Avenches.
 Pavis d'Escurac, H. (1988) *Origo et résidence dans le commerce sous le Haut-Empire*. *Ktéma* 13, 57-88.
 Reymond, O./Voiron Reymond, A. (2006) *Eburodunum-Yverdon*. *Chronozones*, Bulletin des sciences de l'Antiquité de l'Université de Lausanne 12, 34-41.
 Rüpke, J. (Hrsg.; 2007) *Gruppenreligionen im römischen Reich*. Tübingen.
 Šašel Kos, M. (1999) *Pre-Roman divinities of the Eastern Alps and Adriatic*. Ljubljana.
 Scheid, J. (2003) *Communauté et communauté*. Réflexions sur quelques ambiguïtés d'après l'exemple des thèses de l'Égypte romaine. In: N. Belayche/S.C. Mimouni, *Les communautés religieuses dans le monde gréco-romain*. Essais de définition, 61-74. Turnhout.
 Scheid, J. (2008) *Introduction*. In: Castella/Meylan Krause 2008, 13-20.
 Schillinger-Häfele, U. (1977) *Vierter Nachtrag zu CIL CIII und zweiter Nachtrag zu Fr. Vollmer*. *Inscriptiones Baivarum Romanarum*. *BerRGK* 58, 449-603.
 Spickermann, W. (2003) *Religionsgeschichte des römischen Germanien*. I, Germania Superior. Tübingen.
 — (2008) *Religionsgeschichte des römischen Germanien*. II, Germania Inferior. Tübingen.
 Staehelin, F. (1948) *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3^e éd. Basel.
 Stückelberger, A./Grasshoff, G. (Hrsg.; 2006) *Ptolemaios*. *Handbuch der Geographie*. Basel.
 Tarpin, M. (2002) *Vici et pagi dans l'Occident romain*. Coll. Ecole fr. de Rome 299. Roma.
 Ternes, Ch.-M. (1965) *Les inscriptions antiques du Luxembourg*. Luxembourg.
 Van Andringa, W. (1998) *Observations sur les associations de citoyens Romains dans les Trois Gaules*. *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 9, 165-175.
 — (2003) *Cités et communautés d'expatriés installés dans l'Empire romain: le cas des ciues Romani consistentes*. In: N. Belayche/S.C. Mimouni, *Les communautés religieuses dans le monde gréco-romain*. Essais de définition, 49-60. Turnhout.
 van Berchem, D. (1982) *Eburodunum - Yverdon, station d'une flottille militaire au Bas-Empire*. In: D. van Berchem, *Les routes et l'histoire*, 265-274 (rééd. par P. Ducrey/D. Paunier, éd. orig. 1937). Genève.
 Wedenig, R. (1997) *Epigraphische Quellen zur städtischen Administration in Noricum*. Klagenfurt.